

DEPARTEMENT DE
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
14 NOVEMBRE 2023
DATE D’AFFICHAGE
14 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, D. CLOUSIER, M. LABIFFE, G. LABIFFE, A. LARGEAU, S. STEENSTRUP

Absent représenté : H. GANDOSSI par F. CHARLIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : S. DELMOTTE, F. DROUET, S. TASSERY

Secrétaire de séance : Madame Marjorie LABIFFE

Objet :

2023/35 Subvention exceptionnelle pour l’AMICALE de Martot

Monsieur le Maire informe les conseillers que l’AMICALE de Martot a réalisé une animation complémentaire à ses activités habituelles

Monsieur le Maire propose de subventionner cette animation à hauteur de 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, donne son accord au versement de cette subvention exceptionnelle.

2023/36 Décision modificative : virement de crédits

Afin de permettre le règlement des travaux de rénovation du mur de l’atelier technique municipal réalisé par la société CURSUS, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

- 957 € seront prélevés à l’article 2181 « installations générales et aménagements divers », opération 104 « école » afin de venir alimenter l’article 2181 « installations générales et aménagements divers », opération 103 « atelier technique municipal ».

2023/37 Demande de fonds de concours de droit commun à la CASE pour travaux d’investissement 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté d’Agglomération Seine-Eure prévoit pour chaque commune et par mandat un fonds de concours de droit commun permettant de financer des dépenses d’investissement à hauteur de 50 % du reste à charge des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Seine Eure afin d'obtenir une aide au financement de la rénovation des allées du cimetière, du remplacement de l'aire de jeux de l'école et de la rénovation des places de parking de l'église.

Le coût global de ces travaux s'élève à 55 588 €, la commune peut donc solliciter un fonds de concours à hauteur de 27 794 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de déposer auprès de la CASE la demande de fonds de concours et de signer tout document se rapportant à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire a fourni à chacun des conseillers municipaux un résumé du rapport annuel 2022, il rappelle que le rapport complet est consultable en mairie.

Eau potable

Nombre d'abonnés : 42 456 (hors SERPN)

Volume vendu : 5,7 M de m³ (hors SERPN)

Linéaire réseau : 1017 km (hors branchements et SERPN)

Qualité des eaux distribuées : taux de conformité microbiologie : 100 % sur l'ensemble des secteurs (avec dépassement ponctuel sur deux secteurs)

Rendement réseau : 82 %

Indice de perte réseau : 3,4 m³ / j / km

7 406 m de canalisation renouvelés

16 ressources en eau potable

Mode de gestion : affermage

Prix de l'eau : 1,58 à 1,75 € TTC par m³

Assainissement collectif

Nombre d'abonnés : 30 975

Volumes traités : 3,7 M de m³

14 systèmes d'assainissement

239 postes de relèvement

11 bassins d'orage

Linéaire réseaux (séparatif, unitaire, pluvial) : 971 km

Destination des boues et du compost : agriculture

Mode de gestion : régie et affermage

Prix de l'eau assainie : 3,84 à 4,25 € TTC par m³

Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur le détail d'une facture moyenne d'eau pour un usager de Martot consommant 120 m³ (tarif au 01.01.2023)

- Abonnement	43.62 €
- Consommation d'eau potable (120 m ³)	102.02 €
- Collecte et traitement des eaux usées	246.00 €
- Taxes et redevances	80.52 €
- TVA	38.04 €

On constate alors que le prix de l'eau avec abonnement est de 1 .21 €/m³ alors que le prix de l'eau assainie s'élève à 4.25 €.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, ce PCS doit être mis à jour au minimum tous les 5 ans. Il précise qu'en cas de crise les acteurs du PCS peuvent faire appel à l'ensemble des membres du conseil pour apporter leur aide.

Exercice de crise

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une mise en situation d'un exercice de crise lié à une crue majeure de la Seine a lieu le mardi 21 novembre 2023. La commune a activé son Plan Communal de Sauvegarde et a mené les actions suivantes :

- Demande de mise en arrêt de la station d'épuration auprès de la CASE ;
- Demande de retrait des moutons présents en éco pâturage à la station d'épuration ;
- Demande de mise en place de la motopompe devant le 16 rue de l'Eure pour alléger le réseau d'assainissement suite à l'arrêt de la station d'épuration et éviter les remontées d'eau dans les maisons du bas de la rue de l'Eure ;
- Pose de panneau "route barrée" rue du Barrage, chemin du Halage et rue de l'Eure au niveau du calvaire ;
- Demande d'évacuation de la maison du 1 rue du Barrage ;
- Demande d'évacuation des gens du voyage présents au lieu-dit Le Clos du Bec ;
- Information de Monsieur Jardel, directeur de la SPS, que le port de chargement des péniches n'est plus praticable ;
- Information de la population sur l'évolution de la crue et les actions menées via l'application « Panneau Pocket ».

Voie douce RD321

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le projet de voie douce le long de la RD321 avance rapidement. Le département de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure ont, tous deux, programmé 190 000 € au budget 2024 pour la réalisation de cette voie douce.

Lotissement AMEX de la rue de la Garenne

- Le diagnostic archéologique doit débuter le 9 janvier 2024.
- AMEX a déposé son permis d'aménager, l'avis n'a pas encore été rendu.

Changements au niveau de la collecte des déchets

Monsieur Flavien BARBIER se dit inquiet quant aux changements liés aux collectes des ordures ménagères. A compter du 1^{er} janvier 2024, les poubelles d'ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux, une question sanitaire se pose lors des grosses chaleurs.

Monsieur le Maire propose d'attendre les 1^{ers} constats suite à cette nouvelle organisation et de faire remonter les problèmes qui pourraient en découler au service propreté de l'agglomération Seine-Eure afin d'améliorer le service.

Monsieur Didier BLONDEL demande s'il serait possible d'installer une prise électrique extérieure sur la façade de la salle communale. Les différentes possibilités seront étudiées et l'investissement sera prévu au budget 2024.

Dates à retenir

Dimanche 26 novembre : bourse aux jouets et à la puériculture

Dimanche 3 décembre : marché de Noël

Samedi 16 décembre : tournée du Père Noël dans les rues de la commune

Samedi 6 janvier 2024 : vœux du Maire et pots de départ à la retraite de Madame Murielle LEMAJEUR et de Monsieur Fabrice AUTECHAUD

Samedi 13 et dimanche 14 janvier 2024 : Exposition de peinture

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 décembre 2023 à 18h

Mardi 30 janvier 2024 à 18h

Mardi 12 mars 2024 à 18h (vote des comptes de gestion et comptes administratifs)

Mardi 26 mars 2024 à 18h (vote des budgets primitifs)

Pour Copie Conforme
Le Maire,
François CHARLIER
